La LETTRE de
l'ACPERVIE
- SOS MATERNITÉ

N° 170 • juin 2013

Association des Chrétiens Protestants & Evangéliques pour le Respect de la VIE
B.P. 29 - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01 34 72 87 67 - CCP 11 825 95 K Paris

# Editorial

## La Communion des Saints

Ceci peut sembler ironique si l'on considère la multiplicité de nos dénominations. Mais c'est pourtant très sérieux. Nous croyons tous en un seul Seigneur et Sauveur, Jésus-Christ, Prince de la Vie. C'est cet Evangile que nous annonçons : nul ne peut aller au Père que par lui.

La mise en commun et la coordination de nos efforts pour proclamer cet Evangile, c'est déjà la Communion des Saints, communion parfaite dans le Royaume, sainteté parfaite dans le Royaume. Pour nous, Acpervie, ces efforts et cette proclamation de l'Evangile, c'est l'information de nos églises en matière de Respect de la Vie, c'est leur formation et leur coordination dans l'équité et la compassion respectueuse envers les femmes enceintes, les malades, les handicapés, les suicidants, les personnes âgées et, bien entendu, les enfants menacés de mort.

C'est pourquoi nous sommes heureux, très heureux, d'avoir un représentant élu pour le département des Missions, dans le Pôle Oeuvres du CNEF (qui compte cinq Pôles).

Nous étions donc réunis le 27 Mai à Nogent sur Marne en préparation de l'Assemblée Plénière du 28. Nous avons pu faire plus ample connaissance, mettre des visages sur des noms, et voir comment articuler nos actions dans deux cas de figure. Le premier, c'est une action à l'initiative du CNEF, qui approche les départements concernés et les invite à collaborer. Ces départements font de même avec les oeuvres, qui se mettent d'accord entre elles. Le deuxième cas, c'est une initiative d'une oeuvre, elle approche des oeuvres, des départements, et le CNEF, qui agit comme dans le premier cas. L'exemple que nous avons proposé est la Fête de l'Enfant. L'Acpervie en a organisé à Bordeaux puis à Bayonne. Devant ce succès, nous avions décidé d'en avoir aussi une en Ile de France. Mais nous n'avons trouvé personne qui, comme Marie-Noëlle Bernadet, puisse s'en charger. Et l'association évangélique approchée s'est déclarée intéressée,

mais dans le même cas que nous.

Aujourd'hui, nous contacterions le CNEF, qui proposerait aux départements Evangélisation (des enfants), Media (pour faire savoir) Chantre (pour l'animation) de participer. C'est alors que le Département Jeunesse Famille Loisirs a signalé être partant, ce qui montre bien le nécessité de se connaître.

Nous pouvons aussi avoir un partenariat régulier. Dès maintenant, nous nous sommes rapprochés du CPDH (et vice-versa), comme étant complémentaires.

Lors de l'Assemblée Plénière du 28, dans la chapelle de l'Institut Biblique, nous avons pu prendre la parole pour présenter la pétition UN DE NOUS ( contre le financement public des manipulations sur l'embryon dans l'Union Européenne, qui est aussi diffusée par le CPDH) et distribuer une cinquantaine de formulaires papier. C'est être certain que toute la France évangélique est informée.

Dr François Volff

## Expo-Vie à Grenoble.

La convention des ministères s'est déroulée sur 2 jours. Il y avait 330 pasteurs ou responsables. Plusieurs ont été intéressés par l'Expo-vie. Le besoin de suivi de femmes ayant subit un avortement a été exprimé. La banalisation de l'IVG fait prendre conscience aux églises du besoin de suivi des femmes qui se tournent vers Dieu. (Des livres ont été vendus.) Michel Ubeaud

## Et à Troyes.

A Grenoble, Michel Ubeaud a confié l'Expo-Vie à M. et Mme N. qui, bien qu'ayant une voiture chargée, l'ont ramenée à St Maurice (67), où elle a été prise en charge par le Président et la Trésorière et amenée à Troyes, pour la réunion Aglow. C'est une réunion de femmes chrétiennes où la louange a une grande part (les maris de ces soeurs sont admis...il y a d'ailleurs une section Aglow pour hommes !).

## Manif-éclair au Trocadero.

Avec Rivage et 2 autres associations, l'Acpervie a organisé une manifestation statique avec stand sur le Parvis des Droits de l'Homme le Samedi 25 mai, contre l'expérimentation sur l'embryon. Nous n'étions pas très nombreux car nous l'avions improvisée en quelques jours. Mais nous avons pu parler avec de nombreux passants et autres manifestants également autorisés.

En face, manifestation contre les OGM, dont certains participants voyaient l'analogie avec notre protestation. D'autres voyaient en nous de redoutables réactionnaires sans se rendre compte que les chercheurs pro-OGM avaient la même opinion d'eux. Pauvre France, où on s'est habitué à raisonner, non sur des idées, mais sur des camps. Parmi les pasteurs franciliens

informés, nous avons eu cette réponse : «Malheureusement victime de mon emploi du temps je ne pourrais pas être là, mais vous souhaite la riche bénédiction de Dieu et souhaite être informé de vos prochaines manifestations ou réunions. Fraternellement. Pasteur Louis Bernard, Eglise du Val de Gally, 78124 Mareil sur Mauldre».

# Actualités

## Boîte à chaussures pour un bébé.

Un ancien employé de l'avortoir dirigé par Kermit Gosnell a témoigné au procès que l'avorteur et son équipe ont placé un nouveau-né ayant survécu à un avortement raté et respirant encore dans une boîte à chaussures. En fait, elle a déclaré au tribunal qu'elle avait vu au moins 10 enfants qui respiraient après un avortement bâclé. Choquée, elle a pris des photos.

Elle a affirmé que certains bébés ont bougé 20 minutes, avant que Gossnell ou un comparse sectionne leur moelle épinière avec des ciseaux.

L'avocat a prétendu que les victimes de Gossnell étaient déjà mortes quant il introduisait ses ciseaux à la base du cou pour couper la moelle épinière. C'était pour être sûr de leur mort, a-t-il dit.

Ce n'est pas ce qu'ont admis deux collaboratrices, dont une a dit avoir entendu un bébé crier et un autre en avoir vu un «sauter» quand les ciseaux ont pénétré dans son cou.

Gosnell répond de 43 chefs d'accusation, dont huit pour le meurtre d'une patiente et de sept nouveaux nés. Sa sordide clinique, véritable maison des horreurs, remplie de sacs contenant des corps et morceaux de corps, a choqué les enquêteurs, et son attitude désinvolte devant les faits a choqué la nation. Son épouse l'aidait les Dimanches, sans licence médicale, et doit répondre d'un avortement à 24 semaines.

Une femme affirme avoir été droguée, ligotée, et avortée de force.

Rien n'a bougé quand les problèmes de l'avortoir ont commencé à être connus. Pendant 17 ans les plaintes ont été ignorées, et c'est seulement en 2010 qu'il y a eu une inspection pour une affaire de stupéfiants. (Lifenews.com 18/04/13) Finalement, le «docteur» Gosnell a été reconnu coupable de trois homicides et condamné à la prison à vie. Il a échappé à la peine capitale pour la raison clairement exprimée par le Tribunal que,compte tenu de son âge et des possibilités de gagner du temps en accumulant les recours, il risquait de mourir avant son exécution.

## L'ADMD, la mort, encore et encore.

Cette Association «pour le droit à mourir dans la dignité» s'insurge contre la proposition de loi du Dr Léonetti (endormir, mais non «piquer» comme un chien, dans les très rares cas où les douleurs ne peuvent être soulagées). Avec applomb, elle affirme que la sédation peut

prendre «entre quelques heures et quelques semaines selon l'état des organes vitaux du patient en fin de vie, dans des souffrances certaines pour le patient comme pour les accompagnants».

**Réactions sur le site médical egora :**

— Il n'est sourd que...Par pithiviers, le 26 avril, 2013 - 15:28.

On a beau lui expliquer, et le projet de loi le dit, que dans la mesure où, avec les meilleurs antalgiques, on ne parvient pas à soulager le patient, on l'endort, l'ADMD veut absolument que, même sous anesthésie générale, on souffre quand même.

En fait Léonetti ne fait que légiférer sur ce qui se pratique couramment. Je ne connais pas de douleur qui ait résisté à des doses élevées de Nozinan (au reste supprimé, mais il y a d'autres produits).

Malheureusement, quelques confrères paniquent devant une douleur qu'ils ne savent pas maîtriser, et perdent les pédales. Je ne parle pas de ceux qui se sentent investis d'une mission au cours d'une tempête médiatique, là, c'est pathologique.

— Association pour le devoir de mourir dès que possible Par ben44, le 25 avril, 2013 - 22:03.

Encore une fois d'où sortent ces chiffres de l'admd ? À chacune de leurs interventions des chiffres tombés de nul part sont mis en avant. Le nom même de cette association est une injure à nombre de nos malades. Ils nous font croire que tous les décès autres que par injection létale ne sont pas dignes. Cet après midi une dame âgée, en bonne forme a été hospitalisée dans mon service pour passage en fa (=trouble du rythme) avec petite ivg (=insuffisance ventriculaire gauche), elle va bien. Elle m'a dit «docteur je vous en prie, pas d'acharnement, je veux partir dans la dignité» voilà ce que l'on arrive à mettre dans la tête des gens : vous êtes malades, vous êtes faibles, vous ne servez plus à rien, vous faites de la peine à vos proches...demandez à mourir tout de suite. La loi Léonetti est une bonne loi et la sédation est utilisée quotidiennement. Le quotidien de la mort en France ce n'est pas Vincent Humbert ou Chantal Sébire. Il n'y a pas 60% de médecins pour l'euthanasie active...et d'ailleurs j'ai été formé à réaliser une démarche diagnostique et à proposer un traitement adéquat. Rien de cela dans une euthanasie (pas de diagnostic, injection stéréotypée) donc pas besoin de médecin finalement. Je vois des gens mourir chaque semaine et cela se passe bien, pour les patients, leur famille et les équipes médicales. Les gens de l'admd font beaucoup de tapage médiatique pour des cas à part mais n'ont aucune idée de ce qu'est une fin de vie «normale» dans un service « normal» ou alors ils le savent parfaitement ce qui serait encore plus inquiétant ...

(egora, 25/04/2013)

## Encore les cellules souches adultes : greffe d'une trachée sur une enfant de deux ans

Une équipe internationale lui a greffé une trachée artère, faite à partir de cellules souches, une première mondiale chez un enfant.

La petite fille est née sans trachée et les médecins ont pu «fabriquer» un organe de remplacement en utilisant des cellules souches prélevées de sa moelle osseuse et cultivées ensuite sur un tube spécial en plastique. Les cellules se sont multipliées rapidement en laboratoire formant une nouvelle trachée en

moins d'une semaine.

L'enfant, qui se prénomme Hannah, est née en 2010 en Corée du Sud d'un père canadien et d'une mère sud-coréenne. Elle a depuis passé toute sa vie dans un hôpital de Séoul alors qu'elle ne pouvait pas respirer, manger, boire ou avaler. Les médecins ne lui donnaient aucune chance de survie. La fillette a été opérée le 9 avril à l'hôpital pour enfants de Peoria, dans l'Illinois ( Etats-Unis), avec succès. La procédure pour greffer cette trachée de 7,62 centimètres de longueur a duré neuf heures.

Les premiers signes indiquent que la trachée fonctionne normalement, ont dit les médecins qui pensent que la petite fille devrait pouvoir rentrer chez elle et vivre tout à fait normalement. «Le plus étonnant dans ce miracle (...), c'est que cette greffe non seulement lui a sauvé la vie mais finira par lui permettre de manger, boire, avaler et même de parler comme tout autre enfant normal», a déclaré le Dr Paolo Macchiarini, professeur de chirurgie régénérative au Karolinska Institutet de Stockholm, en Suède, et chef de l'équipe de chirurgiens pour cette opération.

(Egora, 2/05/13)

## Les violeurs vous saluent bien

Un homme de l'état de Washington qui avait violé une pré-adolescente puis l'avait forcée à avorter doit faire 6 ans de prison et quitter ensuite le pays.

Selon la Cour du Comté de Whatcom, Luis Gonzalez-Jose, 31ans, avait violé la gamine dans sa maison pendant que la mère était sous la douche.

Il l'a conduite au Planning en Août 2012. Elle a déclaré aux employés que son copain de 14 ans l'avait mise enceinte, mais elle ne pouvait dire son nom ni son adresse. Six semaines après l'avortement, elle a dit à un policier comment elle était réellement devenue enceinte. Le violeur avait insisté : «ce serait le mieux pour elle» de ne pas avoir le bébé, d'après les documents.

Gonzalez-José a plaidé coupable de viol «au second degré» d'une enfant, au mois d'Avril.

Mark Crutcher, du groupe Life Dynamics, a déclaré que le Planning et les avortoirs étaient devenus un endroit où les prédateurs pouvaient cacher la preuve de leurs crimes quand leurs entreprises sur les mineures aboutissaient à des grossesses.

Crutcher a dit que la réglementation qui oblige les acteurs de santé à rapporter les suspicions sérieuses d'abus sexuel sur enfant aux autorités, est ignorée dans ces centres.

Son organisation a étudié plusieurs centaines de cas où des hommes plus âgés ont été convaincus de crimes sexuels sur des filles mineures. Dans un nombre alarmant d'entre eux, il y avait un moment où on mettait le grappin sur les victimes pour contraception, tests de grossesse, traitements de MST et avortements- habituellement par l'abuseur-sans aucun signalement du service. Dans presque chaque cas, l'abus était négligé et, souvent, il pouvait continuer pendant des années.

Life Dynamics avait téléphoné à plus de 800 établissement du Planning (Planned Parenthood) et de la Fédération Nationale de l'Avortement pour les tester. Les résultats sont atterrants. Bien que beaucoup de ces cliniques aient été ouvertement informées par notre enquêteur que cette situation est illégale et qu'elle sont tenues d'en référer à l'état, l'immense majorité approuvait sans hésiter que celà devait rester caché.

«Quand nous avons commencé l'enquête, nous avons trouvé que c'était même pire que nous l'avions cru. Au début, nous avions pensé que les cliniques signalaient la moitié des incidents, mais au lieu de cela nous avons constaté qu'elles les signalaient à peine.»

Pour faire connaître le problème, Life Dynamics s'est rapprochée de plus de 53.000 avocats pour les informer de cette protection massive des pédophiles. Le DVD diffusé aux juristes commence ainsi: « Vous allez découvrir un aspect des litiges pour dommages personnels qui est énorme et grandit chaque jour. Ne vous y trompez pas, ce que vous allez voir pourrait révolutionner votre pratique. Cela pourrait aussi vous mettre dans la meilleure situation pour résoudre un des plus navrants-mais aussi des plus cachés-des problèmes sociaux de notre nation.»

Crutcher poursuit: "Nous soulignons dans le DVD que trois choses: avortement, prescription d'une contraception ou d'un traitement pour MST, sont des indices d'une activité sexuelle et quand ils sont présents, on se trouve en face d'un abus sur enfant, et ils doivent être signalés.»

De ces trois activités, le plus petit nombre concerne les avortements pendant que le plus grand concerne la contraception. Si vous considérez seulement l'avortement, il y en a près de 3 500 aux USA chaque jour. L'industrie de l'avortement et le gouvernement estiment que 25 à 40% des avortements sont faits sur des filles mineures. C'est un potentiel de milliers de victimes chaque jour seulement par avortement.»

(LifeNews, 19 Mai 2013, d'après le Bellingham Herald). Trad. Dr F. Volff. Original en anglais et traduction sur facebook «Protestants Pro-Vie».

# Recherches sur l'embryon ? Réponse à Mme Danielle Auroi, députée

Madame la Députée, merci d'avoir pris le temps de répondre à notre lettre au sujet de la recherche sur l'embryon.

Vous soulignez le fait essentiel en matière d'éthique, c'est que nous nous retrouvons avec 100 à 200 000 embryons dans l'azote liquide, qui n'ont aucun avenir sur notre terre. Il faut donc arrêter de nous engouffrer dans cette impasse et donc produire les embryons un à un. C'est maintenant possible avec la possibilité de stocker, non plus les embryons, mais les ovocytes vitrifiés (ce qui est encore interdit, mais des résultats ont été obtenus avec la simple congélation). Ce serait une avancée en pratique médicale, car évitant les risques de grossesse multiple, les éventuelles réductions embryonnaires, et obtenant une meilleure vitalité de l'embryon implanté, cette vitalité diminuant en fonction du temps de séjour en congélation. L'avancée en matière de bien-être psychique de la patiente n'est pas mesurable, mais elle est sans prix.

Au passage, les mesures prises dans d'autres pays, obligeant d'implanter les embryons un à un, sont insuffisantes. C'est bien la production de plusieurs embryons qu'il faut interdire.

Ceci étant acquis, il n'y aura pas le risque de faire des embryons «surnuméraires» pour alimenter la recherche, laquelle est exaltée par des scientifiques qui sont juges et partie. Ils ont, certes, multiplié les publications. Mais en matière thérapeutique, une publication n'est pas en soi un résultat. C'est le résultat qu'on publie. Je préfère croire ceux qui obtiennent des résultats (avec les cellules du cordon ou

les cellules adultes) plutôt que ceux qui, y compris dans les pays «en avance», n'en ont obtenu aucun en vingt ans.

## Explications et mise au point

En Janvier, notre association a écrit en son nom propre a chacun de nos 577 députés au sujet des expérimentations sur l'embryon. Sur les 6 réponses reçues, une parlementaire, Mme Danielle Auroi, écrivait: « ...il est important de noter que cette recherche ne serait autorisée que sur les embryons surnuméraires . Dans le cadre d'une procréation médicalement assistée, dix neuf embryons sont générés et seuls trois sont réimplantés. Les 16 restants sont stockés pendant 5 ans puis détruits. La proposition de loi autoriserait la recherche uniquement sur ces embryons surnuméraires qui ont vocation à disparaître».

C'est là le point central: que faire de ces embryons qui vont être détruits? Les quelques 200 000 personnes qui doivent aujourd'hui la vie à la Fivette sont en droit de se demander cela.

Mais pourquoi les embryons sont-ils stockés? Pour faire plusieurs tentatives d'implantation, puisqu'il en faut en moyenne trois pour une réussite. Parmi les 16 restants, il y en a donc six qui auront une seconde chance à court terme. Mais par la suite, le couple voudra peut-être un deuxième enfant? Neuf embryons ont une seconde chance, et comme dans Agatha Christy, il n'en restera plus que un.

De quel droit un expérimentateur puiserait dans ce vivier pour faire son job qui, même s'il est bien rétribué en partie par nos subventions, n'a jamais abouti à aucun résultat?

Je ne parle même pas du cas des veuves, comme par exemple Maria Pires, qui n'ont pas eu le droit de se faire implanter leurs propres embryons.

Mais soit, il reste des embryons dits «sans projet parental». Ils ne peuvent être déclarés sans projet parental qu'au bout de cinq ans, et non quand l'expérimentateur en a besoin. Alors, qu'en fait on au bout des 5 ans? On les tue ? Il y en a entre 100 000 et 200 000, on les tue tous ?

Mais non, on les donne à l'adoption. Que fait-on d'un bébé dont les parents ne veulent pas: on le donne à l'adoption. Absurde? Mais il y a aux Etats-Unis des banques d'embryons qui sont fournis à des couples infertiles. Et dans des conditions bien moins désintéressées que l'adoption, car ces établissements sont à but lucratif.

On veut des détails ?

Le New England Journal of Medicine nous en donne :

La prolifération des sources de gamètes commerciales (par exemple, les banques de sperme et d'ovocytes) a ouvert la porte à une industrie d'embryons sur commande dans laquelle les embryons sont produits pour commerce éventuel. Cette perspective d'une banque d'embryons en vue de profit n'est plus théorique.

En effet, dès novembre 2012, le Los Angeles Times a fait un article sur une telle clinique qui «réduit brusquement les coûts en créant un seul lot d'embryons d'une donneuse d'ovocyte et d'un donneur de sperme, le partageant ensuite entre plusieurs patientes.»

L'article poursuit que «la clinique, pas les clients, contrôle les embryons, en faisant carrément des bébés pour trois ou quatre patientes qui payent ensemble juste une fois pour les donneurs et le travail de laboratoire.»

Maintenant, une fois cette décision urgente

prise, il faut éviter que le stock d'embryons se renouvelle.

Certains pays exigent que les embryons soient implantés un seul à la fois. On évite ainsi les grossesses multiples et donc les réductions embryonnaires. Mais si on continue à faire un grand nombre d'embryons à la fois, on ne résout rien. Il faut faire les embryons un à un. Mais, va-t-on dire, on obtient forcement un grand nombre d'embryons quand on stimule l'ovaire, et c'est de plus très pénible, on ne peut pas faire ça tout le temps.

Il est possible, maintenant, de stocker, non les embryons, mais les ovules (on dit ovocytes par habitude) Il suffit alors de puiser dans le lot d'ovules de Mme X pour lui faire un embryon prêt à l'implantation. On le fait déjà avec la congélation des ovules, on le fera bientôt, et mieux, avec leur vitrification. Et alors que la vitalité de l'embryon congelé diminue avec le temps, il n'en est pas ainsi des ovocytes.

Mais alors, on ne pourra plus faire d'expériences sur l'embryon ? Quel dommage pour ceux qui ont englouti des sommes énormes, parfois fournies par nos impôts, pour être des chercheurs cherchants...mais pas des chercheurs trouvant. En effet, après 20 ans de recherches sur l'embryon, aucun résultat. En revanche, les chercheurs sur cellules obtiennent sans cesse des résultats.

Le 20 Décembre dernier, le Conseil de l'ordre des médecins écrivait aux présidents du Sénat et de la chambre des députés : «On s'interroge sur l'intérêt de réviser la loi de bioéthique sur ce point alors que le prix Nobel de médecine a été récemment décerné aux chercheurs Shinya Yamanaka et John B. Gurdon pour leurs découvertes sur les cellules (adultes), ce qui tend à démontrer qu'il existe des alternatives à l'utilisation des cellules souches embryonnaire.»

## Enfants déjà nés : une précaution de plus.

Depuis la fin des années 80, le nombre annuel de syndromes de mort subite du nourrisson (SMSN), en France, est passé de 1 500 à 250 aujourd'hui. Cette nette amélioration est due à une simple recommandation : prendre l'habitude de coucher les bébés sur le dos.

Malgré tout, le SMSN reste, dans les pays développés, la principale cause de mortalité infantile jusqu'à l'âge d'un an, avec un pic entre deux et quatre mois. Les experts estiment qu'il serait encore possible de faire reculer la fréquence du syndrome en conseillant l'arrêt d'une pratique dangereuse, en vogue actuellement chez les parents : le co-dodo.

Selon une vaste étude anglaise parue dans le British Medical Journal, le partage du lit avec les parents est associé à un risque plus élevé de mort subite du nourrisson. Pour parvenir à cette conclusion, l'équipe de Bob Carpenter, de la London School of Hygiene and Tropical Medicine, a analysé les données de cinq études portant sur 1 472 cas de SMSN. Dans 22,2 % des cas, les décès sont survenus alors que les enfants dormaient avec leurs parents. Les chercheurs estiment, par ailleurs, que 88 % des drames n'auraient probablement pas eu lieu si les nourrissons avaient été couchés sur le dos dans leur propre lit.

« Nous ne suggérons pas de ne pas mettre les bébés dans le lit de la mère pour le confort et l'alimentation. Cela a été étudié dans des études précédentes et ne constitue pas un facteur de risque, pourvu que l'enfant retourne dans son propre lit pour dormir », nuancent toutefois les chercheurs.

Univadis, 30/05/13.

# Le procès des médecins de Nuremberg (Extraits)

Le procès des médecins de Nuremberg, qui a eu lieu en 1946-1947, était dirigé contre 23 médecins et administratifs accusés d'avoir participé à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à travers les expérimentations médicales infligées aux déportés dans les camps de concentration. Le procès a abouti à la rédaction du Code de Nuremberg destiné à contrôler les futurs essais thérapeutiques réalisés sur des êtres humains.

Le procès des médecins (Medical case) impliqués dans les expérimentations médicales dans les camps de concentration a succédé au très célèbre Tribunal Militaire International, qui avait jugé 22 dignitaires les plus importants du IIIème Reich.

**«Sceau du crime et de la barbarie.»**

Le discours prononcé le premier jour par le brigadier-général Telford Taylor était prophétique : «Pour ces victimes, il est surtout important que ces incroyables événements soient clairement démontrés et prouvés en public, afin que nul jamais ne puisse mettre en doute que ce sont des faits et non des affabulations ; et que cette cour, qui représente à la fois les États-Unis et la voix de l'humanité tout entière, imprime à jamais ces actions et les idées qui les engendrèrent du sceau du crime et de la barbarie.»

Le procès qui comporte 23 accusés, dont 20 médecins, a constitué un modèle d'organisation juridique avec 32 témoins présentés par l'accusation, 53 par la défense, et la citation de 1471 documents. Le système de défense développé par les 27 avocats s'est articulé autour de 7 axes :

– le caractère obsolète du serment d'Hippocrate élaboré 25 siècles auparavant ; Georg Weltz a qualifié le serment d'Hippocrate de pomme de discorde (Streitobjekt), «inapplicable dans la situation actuelle»;

– l'analogie des expérimentations qui ont été réalisées dans les camps de concentration avec celles qui ont été effectuées au même moment par les chercheurs américains, dont les thématiques de recherche étaient strictement les mêmes;

– la responsabilité du totalitarisme hitlérien ; Karl Brand, qui était le médecin personnel d'Hitler,... a déclaré que «Lorsque la personnalité est dissoute au sein du corps collectif, toute demande qui lui est soumise doit être dissoute au sein du concept de système collectif ; les besoins de la société sont maintenant des besoins individuels, et l'être humain, ce complexe individuel, sert uniquement à l'intérêt de la société»;

– la qualité morale et l'excellente réputation des médecins expérimentateurs allemands, qui ont été mises en avant afin de faire oublier les actes dont ils se sont rendus coupables ;

– le souhait d'améliorer le sort de l'humanité mis en avant par les accusés et leurs avocats ; ainsi pour appuyer son argumentation, l'avocat Robert Servatius a comparé la situation du médecin expérimentateur au médecin confronté à une épidémie de peste: «Vous avez un médicament susceptible de la combattre. Cependant, vous devez l'essayer sur quelqu'un et le chef de la ville, mettons le maire, vient

vous trouver et vous dit : "Voici un criminel condamné à mort, sauvez-nous en effectuant l'expérience sur cet homme." Refuseriez-vous de le faire ?» ;

– la nécessité de réaliser des expériences sur des êtres humains en raison des limites des modèles expérimentaux animaux;

– la participation des détenus aux expériences, qui est l'occasion pour eux de se racheter pour les délits qu'ils ont commis…

Arthur Caplan a évoqué le «silence relatif» des spécialistes de l'éthique médicale à propos de l'argumentation de la défense : «Il est plus facile et moins dérangeant de rattacher les expérimentations médicales criminelles nazies à des actes de perversion menés par un petit groupe d'individus lunatiques, déviants et de second ordre. C'est plus facile, mais c'est faux.» Il est important de souligner que les expériences médicales ont toutes été conduites avec l'aval des autorités à l'aide de crédits publics, et ont été planifiées en collaboration étroite avec les plus grandes institutions de recherche d'Allemagne. De nombreux médecins allemands prestigieux, qui ont bénéficié du fruit des recherches réalisées dans les camps, n'ont jamais été inquiétés, tandis qu'une proportion importante du corps médical était au courant de ces expérimentations.

Ainsi, Alexander Mitscherlich écrit en 1947 que les 23 accusés du procès des médecins de Nuremberg ne représentaient «que la partie émergée de l'iceberg car le mal s'était étendu à l'ensemble du corps médical, ce qui semblait une évidence».... Lire la suite sur le site de La Revue du Praticien 14/MAI/2013

# Nos joies

Lucie, Marilyse, Trinitie Volff est née le 26 mai (jour de la Trinité) au presbytère luthérien de Woerth, Bas-Rhin. Merci au Seigneur que tout se soit bien passé, et félicitations à Catherine et Philippe, heureux parents.

# Nos soucis

Pour une raison inconnue, nous ne recevons presque plus de lettres de nos adhérents. Nous ne renouvellerons donc pas notre «Boîte Postale» et vous demandons de nous écrire au siège: 1 Hameau des loges, 95670 Marly la Ville. Signalez-nous tout retour anormal de courrier, du genre «NPAI» (n'habite pas à l'adresse indiquée)

# Nos amis publient.

**Fin de vie. Quel accompagnement pour les personnes qui souffrent ?**

Comelli Jean-Yves. Ce document est tiré d'une conférence biblique donnée par le docteur Jean-Yves Comelli. Le docteur Jean-Yves Comelli est un homme accessible, disponible, à l'écoute de l'autre. Aux Editions du cèdre.

# Calendrier

• 14 septembre 2013
Marche pour la Vie de Zürich
A 14:00, Turbinenplatz, à Zurich

# Contacts ACPERVIE

**www.acpervie-sos-maternite.org**

**http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf**

**webmaster@acpervie-sos-maternite.org**

**Par TELEPHONE ou COURRIER**

**Fondatrice :** † **Mme Lucie Olivier**

**Président :** **Dr François Volff**
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE
Tél - Fax : 01 34 72 87 67

**Vice-Présidente :** **Mlle Lesley Fickett**

**Trésorière :** **Mme Jacoba Volff**

**Secrétaire :** **Mlle M. Ludwig**

**Secrétaire adjoint :** **Mme Yvette Cuendet, déléguée pour la Savoie**

**Secrétaire chargé du site internet: M. Michel Ubeaud, délégué pour la PACA**

**Membres du C.A. :** **MM. les pasteurs J. Pira (délégué pour le Nord-Pas de Calais), S. Baughman, Mme Marie-Noëlle Bernadet (déléguée pour le Sud-Ouest), M. J. Cuendet (délégué pour la Savoie).**

**Chargées de SOS-MATERNITE**
**Service d'Aide aux Femmes Enceintes**

| | | |
|---|---|---|
| SAFE 29 | Brest | 06 72 13 21 91 |
| SAFE 33 | Bordeaux (Gironde) | 05 56 45 24 79 |
| SAFE 64 | Bayonne | 05 59 38 87 78* |
| SAFE 88 | Vaudeville (Vosges) | 03 29 34 49 27 |
| Antenne amie: | | |
| Femmes enceintes en difficulté | Valence (Drôme) | 06 67 86 06 31 |

* Ce SAFE assure la délégation de l'Acpervie pour le Sud-Ouest

TALON A RENVOYER A *L'**ACPERVIE - SOS MATERNITE***

***1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE***

Mme, Melle, M. . . . . Prénom. . . . . .
Adresse . . . . . .
Profession . . . . . Date naissance . . . . . .
Date : Signature : Courriel :

❑ **Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.**
**Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul seigneur et sauveur et j'adhère à l'Association**

❑ Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes <25 ans : 5 €
❑ Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de **L'ACPERVIE** 12 €
❑ Abonnement par courriel **seul** 8 €
❑ Cotisation + abonnement à la LETTRE de **L'ACPERVIE** 20 €
❑ Je m'intéresse à la mise en place d'un **S.A.F.E.** et souhaite entrer en contact.
❑ Je verse en outre un don ponctuel de . . . . . €, régulier de . . . . . €

## VEUILLEZ M'ADRESSER : (*prix port compris, sauf mention*)

❑ . . . livre(s) ***Le traumatisme post avortement***, Dr F. Allard et J-R Fropo (15 €)
❑ . . . livre(s) ***Une saison pour guerir*** Pour aider celles qui vivent le traumatisme post avortement, L Freed et P-Y Salazar, 242 p. (10 €)
❑ . . . livret(s) ***Au fait, qui suis-je ?*** Les embryons prennent la parole. Dr. P. Antonioz (15 €)
❑ . . . livre(s) ***L'avortement m'a fait ma***l de Maureen Long (12 €)
❑ . . . livre(s) ***Une vie en pieces*** de Lee Ezel (13 €)
❑ . . . livre(s) ***Garde-le,*** témoignage d'une jeune femme avortée, 121 p., (7,40 €)
❑ . . . livre(s) ***L'avortement*** D. Rivaud & A. Lukasik (8,8 €)
❑ . . . livre(s) ***Ton prodigieux départ dans la vie,*** les 9 mois in utero en 34 p. (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. (8,95 €)
❑ . . . brochure(s) ***La vie humaine, la première merveille*** 31p. (2 €)
❑ . . . vidéo(s) ***Le cri silencieux*** Dr Bernard Nathanson (18 €, en DVD 15 €)
❑ . . . vidéo(s) ***La vie humaine, la première merveille*** (libre participation. idem en DVD)
❑ . . . Foetus 10 semaines, plastique rose (2,3 € - qtés : nous consulter)
❑ . . . livre(s) ***La vérité sur l'avortement aujourd'hui*** Sabine Faivre (144 p., 13 €)
❑ . . . ***Aime la vie, défends-la*** - Réponse aux questions/pb des jeunes (5,3 €)
❑ . . . ***Ma chance d'exister***.. . brochure avec photos couleurs (3 €)
❑ . . . **Petits pieds** (insigne - 2 €)
❑ . . . ***Le livre blanc de l'avortement*** - Collectif «30 ans ça suffit» (10 €)
❑ . . . ***Le Syndrome Post Avortement*** - Dr. Volff, Version médicale, papier (1,5 €)
❑ . . . ***Lois Veil-Aubry sur l'avortement*** (2,4 €)
❑ . . . livre(s) ***Fin de vie*** - Dr Jean-Yves Comelli, 41 p (3,20 €) + port.

**Posters 28 x 43, sous cylindre carton (2 €)**

❑ *. . . Oeuf d'aigle* ❑ *. . . Requin (l'endroit le plus dangereux ?)*
❑ *. . . Rose (la culpabilité n'est pas nécessaire)*

**Ci-joint mon réglement à l'ordre d'ACPERVIE**